



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale
des territoires
Service environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction à tir de l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) et de l'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) dans le département de l'Aisne pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 3 au 24 mai 2017 inclus**.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

- sera déposée en préfecture de LAON.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr, les consigner par écrit sur un registre mis à sa disposition en préfecture de Laon ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante¹ :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement
50, Boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

La préfecture de Laon est ouverte au public du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

LAON, le 28 avril 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,
Par délégation, l'adjointe au chef du service environnement

Albane SAUVAT

¹ Le cachet de la Poste faisant foi.